



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°25.01.23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 mars 2025
Date d'affichage : 12 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le dix-neuf mars à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES, Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Gaspard BOREL ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Muriel FINE ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance.

Objet : Echange de terrain - Commune / SARL LA VIEILLE FERME

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis de nombreuses années une construction à usage de cuisine rattachée à l'hôtel La Vieille Ferme a été réalisée sous le domaine public, au droit des parcelles AD n° 150 et AD n° 151 au lieu-dit Villeneuve. Le gestionnaire de l'hôtel, M Pontus LANGLEY, représentant de la SARL LA VIEILLE FERME a manifesté son souhait de régulariser cette emprise d'une superficie de 23m².

Suite à la réalisation des documents d'arpentage, il a été mis en évidence qu'une emprise de la voirie communale d'une superficie de 14m², empiète sur la parcelle AD n° 150, propriété de la SARL LA VIEILLE FERME. En conséquence, pour régulariser ces deux situations, il a été proposé de réaliser un échange avec soulte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières ;

Vu la délibération n° 25.01.22 en date du 19 mars 2025 relative à la désaffectation et au déclassement d'une emprise de 23 m² au droit des parcelles AD150 et AD151 ;

Considérant qu'il convient que la Commune cède une emprise de 23m² pour une valeur de 2200 € / m² au droit des parcelles AD 150 et AD 151 en vue de régulariser l'emprise de la cuisine de l'hôtel La Vieille Ferme construite sous le domaine publique.

Considérant qu'il convient en contrepartie que la SARL LA VIEILLE FERME détache de la parcelle AD n°150, une emprise de 14m² pour une valeur de 20 € / m² au profit de la Commune, en vue de régulariser l'empiètement de la voirie sur la propriété privée.

Considérant qu'après divers échanges et négociations, la SARL LA VIEILLE FERME représentée par M. Pontus LANGLEY a accepté de réaliser cet échange à la valorisation décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres votants :

- **ACCEPTÉ** l'échange d'une surface de 23m² appartenant à la commune au profit de la SARL LA VIEILLE FERME représentée par M. Langley PONTUS pour un montant de 2200 €/ m², en contrepartie d'une emprise de 14m² détachée de la parcelle AD150 appartenant à la SARL LA VIEILLE FERME représentée par M. Langley PONTUS au profit de la Commune de La Salle les Alpes pour un montant de 20 €/m².
- **DIT** que les frais d'arpentage et notariés sont à charge de la SARL LA VIEILLE FERME représentée par M. Pontus LANGLEY ;
- **NOMME** l'étude BONNES AGUILAR, notaires situés à Briançon, pour l'établissement de l'acte à intervenir ;
- **DESIGNE** M. le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'urbanisme pour signer l'acte à venir ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en séance le 19 mars 2025.

Le Maire

Emeric SALLE

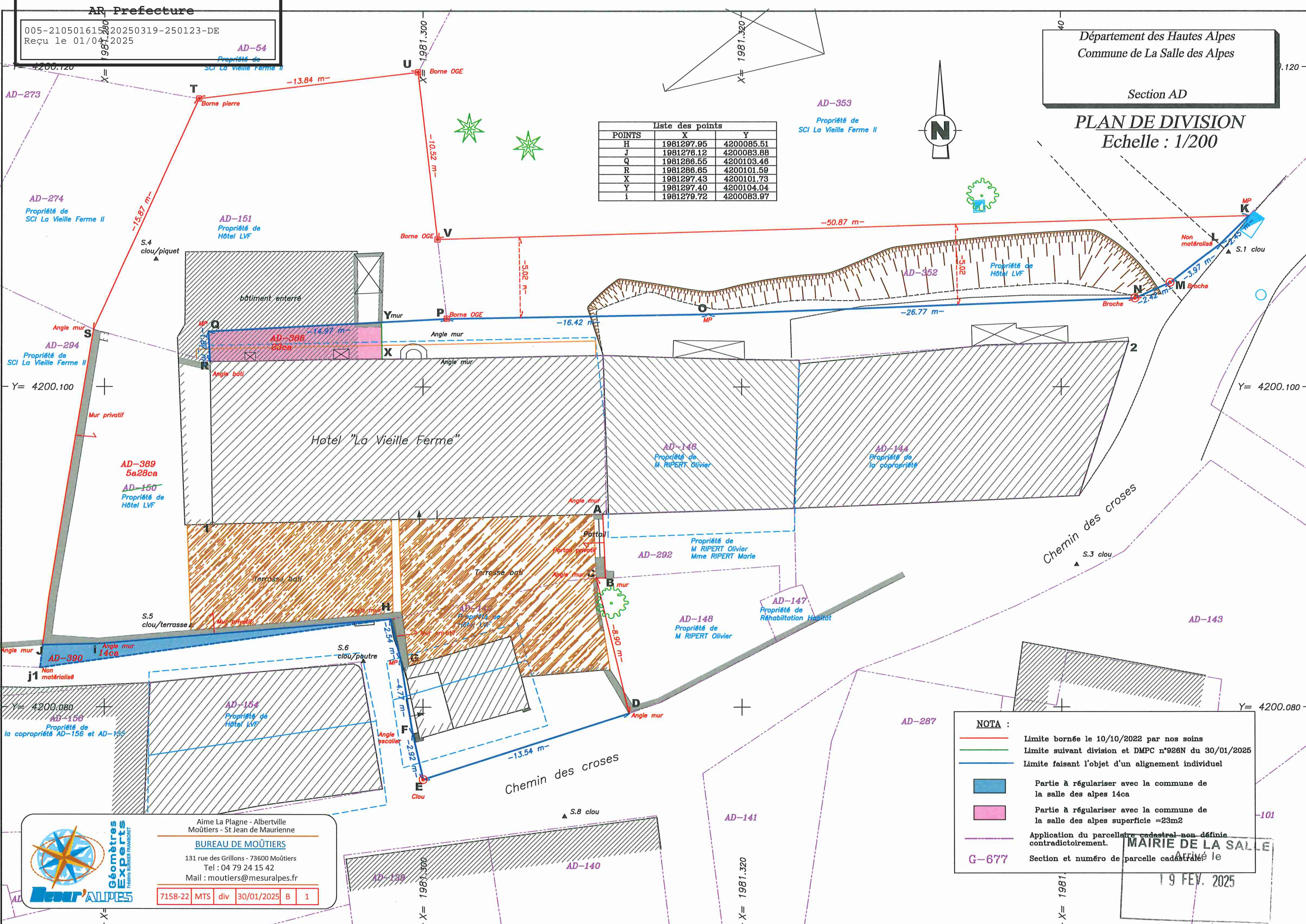


Le secrétaire de séance

Nathalie FORM

PLAN DE DIVISION
Echelle : 1/200

Liste des points		
POINTS	X	Y
H	1981297.95	4200085.51
J	1981276.12	4200083.88
Q	1981286.55	4200103.46
R	1981286.65	4200101.59
X	1981297.43	4200101.73
Y	1981297.40	4200104.04
i	1981279.72	4200083.97



NOTA :

- Limite bornée le 10/10/2022 par nos soins
- Limite suivant division et DMPC n°926N du 30/01/2025
- Limite faisant l'objet d'un alignement individuel
- Partie à régulariser avec la commune de la salle des alpes 14ca
- Partie à régulariser avec la commune de la salle des alpes superficie =23m2
- Application du parcellaire cadastral non définie contradictoirement.
- G-677 Section et numéro de parcelle cadastrale

Géomètres Experts
FREDERIC BLANCHET FRAISSINET

Aime La Plagne - Albertville
Moutiers - St Jean de Maurienne

BUREAU DE MOUTIERS
131 rue des Grillons - 73600 Moutiers
Tel : 04 79 24 15 42
Mail : moutiers@mesuralpes.fr

7158-22 MTS div 30/01/2025 B 1

MAIRIE DE LA SALLE
Arrivé le 19 FEV. 2025